

WCC-2012-Res-051-FR

Améliorer la conservation et la durabilité de la mer Jaune

CONSIDÉRANT que le phénomène naturel du système de mousson asiatique, associé à une mer relativement peu profonde, produit des sédiments lourds et des déversements importants d'eau douce dans la mer Jaune sur une base annuelle ;

CONSCIENT du développement important des villes côtières de la mer Jaune, en Corée et en Chine, et de la dépendance des populations de ces villes vis-à-vis de l'écosystème de la mer Jaune pour une grande part de leurs besoins de base et économiques ;

CONSCIENT de l'importance au niveau mondial des vasières intertidales d'Asie de l'Est, comme en témoigne le fait que près de 1600 espèces ont été recensées à l'intérieur des habitats marins et côtiers de la mer Jaune, dont 70 espèces de phytoplancton, 300 de diatomées benthiques, 300 de macroalgues marines, 50 d'halophytes, 500 d'invertébrés marins, 150 de poissons, 230 d'oiseaux d'eau et d'oiseaux marins et 10 de mammifères marins, la plupart d'entre elles dépendant des vasières intertidales au moins une fois dans leur cycle biologique ;

PRENANT EN COMPTE la rapide expansion de l'industrialisation côtière, qui a contribué à aggraver la pollution et à perturber le fonctionnement de l'écosystème de la mer Jaune, associé au fait que l'échange d'eau entre la mer Jaune et la mer de Chine orientale prend environ sept ans ;

NOTANT que les progrès technologiques de la pêche depuis le milieu des années 1980 ont entraîné des augmentations des captures des dix plus importantes espèces commerciales de la mer Jaune de 400 000 tonnes en 1986 à 2 300 000 tonnes en 2004, et que cette augmentation rapide de captures de poissons ne peut être durable sur une base annuelle ;

NOTANT EN OUTRE que plusieurs projets de mise en valeur de grande envergure, encore au stade de proposition ou d'ores et déjà réalisés, dans la région, ont et auront une incidence notable sur les zones côtières ;

RAPPELANT la Recommandation 4.129 *Renforcement de la gestion intégrée des zones côtières* adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 4^e Session (Barcelone, 2008), qui reconnaît la vulnérabilité des zones côtières et leur importance centrale pour les besoins des populations humaines, renforçant ainsi le principe d'une gestion intégrée des zones côtières ;

RAPPELANT PAR AILLEURS la Recommandation V.22 *Construire un système mondial de réseaux d'aires protégées marines et côtières* adoptée lors du V^e Congrès mondial sur les parcs de l'UICN (Durban, 2003), et l'Objectif d'Aichi 11 du *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020*, qui appellent à la création de réseaux d'aires protégées marines et côtières représentatifs et gérés efficacement et équitablement ;

SE FÉLICITANT des engagements pris par la République de Corée envers la Convention de Ramsar afin de garantir une gestion avisée et une utilisation rationnelle des zones humides d'importance internationale qui n'ont pas encore été officiellement inscrites comme Sites Ramsar, et confirmant par ailleurs qu'aucun projet de mise en valeur de terres à grande échelle ne fait actuellement l'objet d'un agrément par la République de Corée ;

SE FÉLICITANT PAR AILLEURS des nombreux efforts internationaux, se traduisant par des projets comme celui du Grand écosystème marin de la mer Jaune du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Fonds pour l'environnement mondial et par des initiatives comme le Programme du PNUE pour les mers régionales, pour améliorer la

coopération régionale, les actions de gouvernance et de conservation, mais remarquant toutefois que cela n'est pas suffisant pour apporter une solution aux problèmes identifiés ; et

TRÈS INQUIET que les conditions écologiques et la durabilité de l'exploitation des ressources dans la mer Jaune continuent à se détériorer rapidement, du fait des caractéristiques biophysiques de celle-ci, de la surexploitation de ses ressources marines et des pressions croissantes sur ses côtes liées au développement urbain côtier ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :

1. APPELLE tous les pays limitrophes de la mer Jaune à collaborer afin de mettre un terme à la dégradation actuelle des écosystèmes de la mer Jaune liée au surdéveloppement et à la surexploitation des ressources, et à atténuer les incidences négatives du développement côtier, notamment la mise en valeur des terres.
2. ENCOURAGE tous les pays limitrophes de la mer Jaune à animer des groupes de travail au niveau des organisations afin d'accélérer les Programmes d'action stratégique déjà en place dans les programmes actuels, comme le projet du Grand écosystème marin de la mer Jaune du PNUD/FEM.
3. PRESSE les institutions internationales et régionales comme la Convention Ramsar et le Partenariat pour la voie de migration de l'Asie de l'Est-Australasie à se focaliser davantage et à offrir des conseils techniques et un renforcement des capacités pour soutenir la conservation et l'utilisation rationnelle des vasières intertidales d'importance internationale de la mer Jaune et de la région d'Asie de l'Est.
4. PRESSE les Membres de l'UICN de :
 - a. encourager et accroître les efforts pour conserver les écosystèmes de la mer Jaune, et notamment les écosystèmes de vasières intertidales uniques d'Asie de l'Est, afin de garantir l'utilisation durable de ses ressources marines ;
 - b. soutenir la conservation des écosystèmes de la mer Jaune en créant et en gérant efficacement des parcs nationaux et autres aires protégées marines et côtières ;
 - c. évaluer les Programmes d'action stratégique existants du projet du Grand écosystème marin de la mer Jaune du PNUD/FEM, et d'encourager leur mise en œuvre de toute urgence ;
 - d. encourager la recherche et le suivi des écosystèmes de la mer Jaune, notamment des vasières intertidales uniques et des eaux marines de la mer Jaune et de la région d'Asie de l'Est ; et
 - e. faire prendre conscience de l'importance d'une conservation efficace des mers régionales, et notamment de la mer Jaune et de la région d'Asie de l'Est, par le biais d'institutions nationales et régionales et d'organisations non gouvernementales pertinentes.
5. DEMANDE à la Directrice générale de :
 - a. collaborer avec les Membres, les Commissions et les autres partenaires de l'UICN afin de renforcer la gouvernance régionale et la prise d'action, d'accroître la prise de conscience internationale en faveur de la conservation de la mer Jaune, et de renforcer la protection des écosystèmes de vasières intertidales d'Asie de l'Est afin

d'évaluer de façon plus coordonnée les dommages qu'inflige le développement côtier et d'améliorer la prise de conscience internationale quant au besoin de conserver ces systèmes ;

- b. utiliser, lorsque possible, les mécanismes existants comme le Partenariat pour la voie de migration Asie de l'Est-Australasie, dont l'UICN est une institution membre, et le Comité directeur régional pour l'Asie de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN pour prendre des mesures en faveur de la conservation dans la mer Jaune ; et
- c. offrir un soutien technique et programmatique aux efforts susmentionnés pour encourager les réseaux régionaux d'experts sur les zones intertidales et partager les connaissances en matière de conservation.

L'État Membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.